

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION 13/12/2018	L'an deux mille dix huit, mardi 18 décembre à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 24/12/2018	Etaient présents : MM. Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Philippe CORTES, Isabelle COT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absents excusés : MM. Claude DUMONT, Catherine BONNOUVRIER, Ana FAUVET, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT
PRESENTS 07	Pouvoir : M. Claude DUMONT à M. Patrick MADI Mme Catherine BONNOUVRIER à M. Philippe CORTES Mme Ana FAUVET à M. Robert de KERVÉGUEN M. Jean FERLIER à M. Alain PAVIOT Mme Anick PERTUISOT à Mme Catherine DANEL
VOTANTS 12	SECRETAIRE : M. Philippe CORTES

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Avec l'accord des membres présents, il est ajouté un point à l'ordre du jour :

- convention d'accompagnement à la mise en œuvre d'une rencontre locale de push-cars avec l'association départementale de Francas du Val d'Oise.

Suivi des dossiers en cours

Maison du 11 rue de Rouen :

Un arrêté de péril imminent a été pris le 10 juillet 2018 en vue de sécuriser la maison du 11 rue de Rouen au Bord'Haut de Vigny à la suite du rapport de l'expert désigné par le tribunal administratif.

Pour lever cet arrêté, il reste à sécuriser le mur de l'annexe partiellement démolie qui risque de s'effondrer dans le jardin de la propriété voisine.

Monsieur Bellon, architecte des bâtiments de France s'est rendu sur place et a confirmé son avis défavorable sur la démolition et reconstruction du mur en parpaings enduits considérant que ce mur devait être maintenu et restaurer à l'identique. Le propriétaire s'est engagé à déposer un dossier en ce sens avant la fin du mois.

Plantations abri de sel :

Les plantations ont été réalisées devant l'abri de sel.

Association pour la sauvegarde et la restauration de l'église de Vigny :

L'assemblée constitutive s'est tenue hier en présence de Mme Annick de Traversay, la présidente, Mme Marie-France Paviot, la trésorière et M. Alain Cailliot, le secrétaire.

Les démarches sont en cours pour la création de l'association ASSAUREV dite « les amis de Saint-Médard ».

Vente du terrain à M. VO :

M. VO ne donne pas suite à sa demande de rachat d'une partie de terrain attenante à son jardin compte tenu du montant des frais liés à cette opération.

Les Ormeteaux Nord :

M. Demier de Flint immobilier nous a fait savoir qu'il avait plusieurs réservations sur le site des ormeteaux nord et qu'il allait pouvoir lancer l'opération.

Délibérations

Décision modificative n°01 – exercice 2018 – budget principal – délibération n° 2018_12_01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget communal,

Considérant l'insuffisance de crédits sur l'article 2051 pour l'acquisition de 4 packs Office 2016 (logiciels),

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 - Art. 2051			
Concessions, droits similaires	500		
Art. 020			
Dépenses imprévues investiss.	-500		
TOTAL	0	TOTAL	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- approuve et vote à l'unanimité cette décision modificative.

Autorisation engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget principal 2019 – délibération n° 2018_12_02

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Conformément aux textes applicables, le maire demande de faire application de cet article à hauteur de 361 147 € (<25% de 2 524 671,49 €).

A savoir :

N° de compte		Crédits ouverts
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		64 246 €
Art. 21312	Construction – Bâtiments scolaires	5 726 €
Art. 21318	Construction – Autres bâtiments publics	37 195 €
Art. 2135	Installations générales, agencements., aménag.	6 023 €
Art. 2152	Installations de voirie	2 576 €
Art. 2158	Autres matériels et outillages	7 000 €
Art. 2183	Matériel de bureau et informatique	1 637 €
Art. 2184	Mobilier	1 219 €
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	2 870 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		296 901 €
Art. 2313	Immobilisations en cours – Constructions	116 885 €
Art. 2315	Immobilisations en cours – Install ^o techniques	180 016 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus,

- de préciser que les crédits seront repris au BP 2019.

Subvention à l'association sportive et culturelle de l'école primaire de Vigny – délibération n° 2018_12_03

Le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une classe de découverte pour les élèves des classes élémentaires de CM1 et CM2.

Cette classe de découverte se déroulera du 3 au 7 juin 2019 dans le Lot.

Vu la demande de l'école primaire de Vigny relative au financement de ladite classe de découverte,

Considérant que ce type de séjour contribue à l'épanouissement des enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement d'une subvention à l'école primaire de Vigny d'un montant de 2 500 euros,

- dit que cette somme sera versée sur le compte de l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Primaire de Vigny,

- précise que les crédits seront inscrits au budget 2019, article 6574.

Renouvellement convention de médecine préventive avec le CIG de Versailles – délibération n° 2018_12_04

Le Maire expose au conseil municipal que la commune par délibération du 30 juin 2015 a confié au service médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles, la surveillance médicale du personnel communal pour trois années en signant une convention.

La convention est arrivée à son terme et le Centre Interdépartemental de Gestion nous propose de la renouveler pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions d'adhésion et tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles la convention relative aux missions du service de médecine préventive,

- d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget.

Convention pour remboursement honoraires médecins avec le CIG de Versailles – délibération n° 2018_12_05

Le Maire explique au conseil municipal que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) assure le fonctionnement des secrétariats du comité médical et de la commission de réformes qui procèdent aux examens médicaux des agents de la fonction publique territoriale pour l'attribution des congés de maladie, lors de pathologies importantes, ou en cas d'accident de travail avec arrêt de travail.

Le fonctionnement du secrétariat est à la charge du CIG et l'employeur doit supporter la rémunération des médecins membres de ces instances ainsi que le coût des expertises effectuées dans le cadre des procédures devant ces instances. Le paiement des honoraires et ces autres frais médicaux peut être assuré par le CIG qui se fait rembourser ensuite par la commune. Dans ce cas les modalités de remboursement sont définies par convention.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles la convention 2019-937 relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

Convention de mise à disposition de locaux au SIMVVO – délibération n° 2018_12_06 :

Le Maire rappelle que la commune de Vigny met à disposition du SIMVVO, à titre gracieux, la salle située au-dessus de la cuisine de la salle aux miroirs pour les activités de musique, théâtre et danse.

Il convient de signer une convention avec le syndicat Intercommunal de musique du Vexin et du Val de l'Oise pour définir les modalités de cette occupation.

La convention est passée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2018 et reconduite par tacite reconduction.

Après avoir pris connaissance du document, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondante

Renouvellement de la convention Aliaxis – station d'épuration – délibération n° 2018_12_07 :

Le Maire propose de renouveler l'autorisation donnée à la Société Aliaxis d'installer et de faire fonctionner des microstations d'assainissement non collectif sur une parcelle de 60 m² (lit de séchage des boues abandonné) sur le terrain de la station d'épuration de Vigny moyennant une redevance annuelle d'un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette mise à disposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Convention SIARP / communes de Vigny et Longuesse – mission d'assistance technique - délibération n° 2018_12_08 :

Le Maire fait part de la réunion organisée le 12 décembre en présence des représentants du SIARP (syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise), de la commune de Longuesse et de Vigny.

Le SIARP propose la signature d'une convention tripartite pour apporter son soutien durant l'année 2019 aux communes de Longuesse et Vigny en lui confiant une mission d'assistance technique dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration et dans l'attente d'une éventuelle adhésion au syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Désignation d'un conseiller municipal – commission de contrôle des listes électorales – délibération n° 2018_12_09 :

Dans le cadre de la nouvelle gestion des listes électorales qui entrera en vigueur dès janvier 2019, il y a lieu de désigner un conseiller municipal appelé à siéger à la commission chargée de contrôler la régularité de listes électorales.

Le maire, les maires-adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent pas être membres de la commission de contrôle.

Le choix doit s'opérer d'après l'ordre du tableau du conseil municipal, M. Jean Ferlier, étant le premier nom après le maire et les adjoints, accepterait d'occuper cette fonction.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention d'accompagnement à la mise en œuvre d'une rencontre local de push-cars – délibération n° 2018_12_10

Le Maire propose de passer une convention avec l'association départementale de Francas du Val d'Oise pour soutenir la rencontre locale de push-cars organisée le 29 juin en assurant le conseil technique à la préparation de la rencontre, l'homologation des engins et le commissariat de courses.

L'élaboration et la réalisation effective de la rencontre locale de push-car du Vexin sont proposées au prix de 815 € (adhésion à l'association = 200 € - frais de gestion et de mission = 80 € - frais pédagogiques = 535 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Travaux de voirie

Travaux d'entretien :

les travaux d'entretien réalisés chemin des murets et chemin des fontaines ne sont pas probants, les trous s'étant reformés. L'entreprise Colas doit intervenir de nouveau.

Trottoirs rue du Général Leclerc côté boulangerie jusqu'à la rue Marie :

Il est donné connaissance du plan de l'aménagement de trottoir rue du général Leclerc qui s'inscrit dans la poursuite des travaux réalisés rue Beaudoin et devant la poste et le café.

Il est prévu la réalisation d'un trottoir large le long des façades depuis la boulangerie jusqu'à la galerie d'art en pavés sciés identiques à ceux des trottoirs déjà réalisés. Ce trottoir sera protégé du stationnement par un alignement de potelets.

4 places de stationnement seront aménagées n'empiétant pas sur la chaussée à l'approche du carrefour avec la rue Marie, cela afin de voir et laisser passer les véhicules descendant la rue du général Leclerc.

Le coût des travaux est estimé à 40 000 €.

Mme Catherine Danel suggère de prévoir un dépose minute devant la boulangerie et le café.

Places de stationnement route du Bord'Haut :

Il est donné connaissance du plan concernant le projet de marquage de places de stationnement en alternance route du Bord'Haut, le but étant de ralentir la vitesse des véhicules.

- **Stationnement lotissement la Gaudière :**

Il est donné connaissance d'un avant-projet concernant la création de places de stationnement sur la chaussée le long des trottoirs.

Ce projet présenterait l'avantage de faire ralentir la vitesse des véhicules et d'éviter que les voitures stationnement n'importe comment et notamment sur les bandes enherbées.

Une réflexion est à mener sur le passage des tracteurs qui traversent la gaudière en empruntant la rue Vitali.

- **Subvention du PNR pour les chemins de randonnée :**

Un dossier de demande de subvention va être déposé au PNR pour le haut du chemin des fontaines et le chemin de la fontaine aux malades.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Catherine Danel

18 novembre : 69 personnes et 30 enfants ont assisté au spectacle familial « Pourquoi les chats ne nous parlent pas » par la troupe ICI- théâtre d'Avernes (1^{er} prix jeune public au festival d'Avignon 2018)

Téléthon : Le produit de la vente d'objets et de sapins au profit du téléthon est d'environ 900 €, même recette que l'an dernier.

Noël des enfants le 14 décembre : manifestation très réussie : un spectacle de qualité (numéro de cirque) – un buffet bien garni et une jolie décoration.

Fête 2019 : les 24 heures de Vigny de course de Push Car

A ce jour, peu de retour des communes sollicitées. Monsieur le maire indique qu'il n'est pas surpris et qu'il faudra relancer mais il n'est pas inquiet sur le fait que des communes répondront favorablement

Le dîner se fera dans les salles des fêtes et dans le jardin de la mairie sous barnum.

Un feu d'artifice sera tiré sur le stade suivi d'une animation musicale.

Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

La commission s'est réunie le 5 décembre.

Restauration du tableau de la mise au tombeau réalisé par Anatole Ternisien :

Une partie du devis a été réactualisée par Isabelle Kleiner pour le nettoyage, reprise de la déformation de la toile et traitement anti fongique soit un total de 2580 € TTC.

Mme Véronique Haslund procèderait à la restauration du cadre – devis à venir : 2920 € TTC environ

Soit un total de 5500 € TTC environ.

Le Maire rappelle qu'un don de 5000 € est attendu pour cette opération.

Journée écocitoyenne du 23 mars :

Il est prévu de faire 2 équipes lors de la matinée écocitoyenne :

Une équipe pour le ramassage des déchets

Une équipe pour le nettoyage du monument aux morts.

Après-midi séniors :

Prévue le 2 février 2019 à partir de 16 h sur le thème « les séniors racontent » ou « les anciens témoignent ».

Deux membres de la commission témoigneront sur les événements et anecdotes de Vigny sur la période 1940-1950.

SIMVVO

Le SIMVVO s'est réuni le 10 décembre dernier.

Il est fait part de la position de la mairie de Magny-en-Vexin qui ne souhaite plus être ville antenne. Cette situation risque d'avoir des répercussions financières sur les autres communes.

Des pourparlers sont en cours.

C.C.V.C.

Le bureau de la CCVC s'est réuni le 6 décembre.

Le montant définitif des attributions de compensation pour Vigny s'élève à 285 714 €.

M. Philippe Cortes fait remarquer que la CFE (cotisation foncière des entreprises) a subi une hausse considérable du fait de la part concernée par la CCVC dont le taux était de 2,82 % en 2017 qui est passé à 19,94 % en 2018.

SMIRTOM DU VEXIN

Suite au renouvellement du marché de collecte avec la société SEPUR, à partir du 31 décembre 2018 la collecte des déchets sur la commune aura lieu :

- Toutes les semaines le mercredi pour les ordures ménagères
- Toutes les 2 semaines le mardi pour les emballages/papiers (bac jaune)
- Toutes les 4 semaines le mardi pour le verre (bac vert)

Pour toutes ces collectes, les bacs doivent être présentés la veille du jour du ramassage.

Le calendrier des jours de collecte sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Le SMIRTOM, compte tenu des obligations faites par la nouvelle réglementation en matière de travail et de circulation routière, a recensé l'ensemble des voies ouvertes à la circulation présentant des difficultés d'accès, d'absence de retournement, de stationnement gênants et limités en tonnage.

2 rues sont concernées par l'absence de retournement : rue des saules et rue Montmorency où un service de pré-collecte va être mis en place.

Un certain nombre de rues sont interdites au 3T5 et le SMIRTOM demande qu'il soit pris un arrêté dérogatoire de façon à autoriser les camions de collecte à circuler sur toutes les voies concernées par une restriction de circulation avec la pose de panneaux « sauf services publics ».

Informations diverses

Colis de Noël

73 colis ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans (37 personnes seules et 36 couples) qui ont été appréciés. Le Vouvray a été fourni par le cabas vignois et les pâtisseries par la boulangerie de Vigny.

Le conseil municipal adresse des remerciements à Mesdames Catherine Bonnouvrier et Marie-France Puget.

Dégradation des feux tricolores :

Un dépôt de plainte a été déposé en gendarmerie à la suite d'un acte de vandalisme sur l'alarme électrique faisant fonctionner les feux tricolores au niveau du petit passage souterrain sous la RD 14 au niveau du hameau du Bord'Haut de Vigny.

Réunions :

Nouveaux habitants : le samedi 02 février à 10 heures

Réunion de quartier : le samedi 09 février à 10 heures

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents.

Monsieur Jean-Claude Germain, dans l'assistance, fait une intervention sur l'emplacement de la future déchetterie et sur le stationnement rue Vitali.

Monsieur Jean Jolivard tient à remercier Monsieur le maire et le conseil municipal pour la qualité du colis de Noël et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 h 10.